Rapport public Parcoursup session 2025

MFR ST-EGREVE - BTS - Services - Services informatiques aux organisations - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

MFR ST-EGREVE - BTS - Services - Services informatiques aux organisations - en apprentissage (23331)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
MFR ST-EGREVE - BTS - Services - Services informatiques aux organisations - en apprentissage (23331)	Jury par défaut	Tous les candidats	18	98	4

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats scolaires, Expériences professionnelles ou stages effectués	Moyenne de l'élève par matière, Classement par matière, Appréciation par matière, Avis du conseil de classe	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Appréciation, avis du chef d’ établissement, méthode de travail	Formulation des appréciations, commentaires du chef d'établissement et équipe pédagogique	Très important
Savoir-être	Autonomie, capacité à s'investir	Avis du professeur principal	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Lettre de motivation, CV	Qualité des documents rédigés	Très important
Engagements, activités et centres d’ intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Activités annexes (sportives, culturelles,...)	Connaissance des activités extra-scolaire	Complémentaire

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Oui.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est équivalent à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Numérique et Sciences Informatiques (EDS)

Série STI2D

- Systemes d''information et numerique (EDS)

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

L'admission définitive en BTS SIO est soumise à l'obtention du Baccalauréat, du Bac Professionnel et à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil.

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

La commission d’examen des vœux est composée des responsables de formation. Les dossiers des candidats ayant émis un vœu sont examinés au regard des éléments fournis (bulletins scolaires, fiche avenir, CV, lettre de motivation)
Chaque candidat est invité à venir aux journées portes ouvertes de l’établissement et à passer un entretien avec un responsable de formation.
L’admission définitive en formation est soumise à la signature d’un contrat d’apprentissage avec une entreprise d’accueil et dans la limite des places proposées.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n’a été mis en œuvre par la commission d’examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Si vous souhaitez faire de l’alternance, nous vous conseillons de nous contacter dès le mois de janvier, de venir en journée portes ouvertes et de passer votre entretien de pré admission au plus tôt pour ensuite vous consacrer à la recherche d’un employeur.

Signature :
Bruno PICQ,
Chef d'établissement de l'établissement MFR ST-EGREVE